

maître de conférences à l'Université d'Ottawa et en participant activement aux travaux de sociétés canadiennes et internationales consacrés au droit international. Plusieurs universités, dont celles de Dalhousie et d'Oxford, lui ont conféré le titre de docteur *honoris causa*. On le décora aussi de la médaille de service de l'Ordre du Canada.

Conseiller hors pair

M. Read fut un des grands commis de l'État. Il avait une brillante intelligence et des connaissances très étendues, une grande puissance de travail qui fonctionnait au mieux aux heures de crise, une intégrité et une loyauté totales envers le Gouvernement canadien du jour ainsi qu'à l'égard des deux sous-secrétaires d'État aux Affaires extérieures (MM. Skelton et Norman Robertson) pour qui il fut un conseiller précieux. Il avait un sens de l'humour assez lutin qui se manifesta même aux jours les plus sombres de la guerre. Mais personne n'aurait pu être plus aimable ou plus amical que lui à l'égard des jeunes agents qui, comme moi, travaillaient sous ses ordres. Si l'un de nous accomplissait une tâche particulièrement

bien, il prenait la peine d'y attirer l'attention du sous-secrétaire, voire, si c'était possible, du personnage plutôt distant qu'était pour nous le premier ministre King, qui fut en même temps ministre des Affaires extérieures jusqu'en 1946. Si nous commettions une sottise, il se montrait tolérant et protecteur. Je me souviens de la première fois qu'il me laissa à la tête de son cabinet au cours d'une longue absence. J'avais tenu à son intention un journal de tout ce qui avait été fait en son nom durant cette période. Or, à son retour, il refusa en souriant d'en prendre connaissance. A supposer qu'une sottise ait été faite, il faudrait un certain temps, opina-t-il, pour qu'elle fût découverte par quelqu'un d'autres; de toute façon, nous étions trop affairés pour nous lancer à la recherche d'erreurs passées.

Ma femme, qui partageait mon admiration et mon respect pour le juge Read, le qualifiait de «charmant». Le qualificatif peut paraître bizarre dans le cas d'une personnalité aussi forte, mais il traduit bien la gentillesse foncière et l'amabilité du juge Read, de même que son désir d'aider ses jeunes collègues à réussir et à s'estimer selon leurs mérites.

La session spéciale de l'ONU et la réaction canadienne

Dans une déclaration qu'a faite le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 11 avril dernier à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a identifié trois grandes composantes de la situation économique mondiale. Ce sont: le problème d'alimenter ceux qui en ont le plus besoin, les conséquences de la hausse des prix de l'énergie, et les effets de l'inflation sur le système international du commerce et des paiements.

La session spéciale de l'ONU avait pour but de préparer une répartition plus équitable des ressources économiques mondiales et de trouver moyen d'accélérer le rythme d'expansion des pays les moins développés.

Examinant ces trois problèmes urgents de l'alimentation, de l'énergie et de l'inflation, M. Sharp a souligné que le problème de l'alimentation dans le monde ne peut être résolu par les seuls pays exportateurs. «Il faut l'action concertée de tous les pays capables d'apporter une con-

tribution, et le ferme appui des mécanismes déjà existants.» Sur la question de l'énergie, le ministre a précisé que le Canada favorise un commerce mondial du pétrole exercé dans un cadre bien ordonné qui assurerait des prix stables et raisonnables. Une telle approche tiendrait compte du coût de la mise en œuvre des nouvelles sources d'énergie classiques et non classiques que nécessite l'accroissement de la demande. «Les prix doivent assurer un bénéfice équitable au producteur, sans surcharger le consommateur.» Traitant de l'impact de l'inflation, M. Sharp a dit que l'action internationale qui s'impose d'urgence doit comprendre la libéralisation des arrangements commerciaux, l'expansion de l'aide au développement et «la réorganisation systématique et progressive du système monétaire par le Fonds monétaire international, afin que la création de liquidités internationales soit soumise à une discipline convenue».

M. Sharp a dit à l'Assemblée que, répondant à ces priorités, le Gouvernement